

Puy-de-Dôme → Société

AMÉNAGEMENT ■ Le préfet émet un avis défavorable au schéma de cohérence du « grand Clermont » (SCoT)

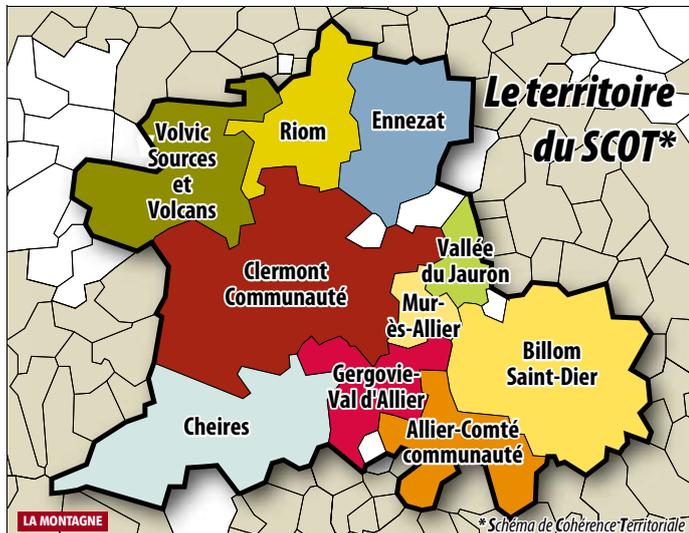
Trop d'« incohérences et contradictions »

Le préfet émet un avis défavorable au projet d'aménagement du grand Clermont. Les 108 maires concernés se réuniront le 29 septembre pour arrêter leur position.

Yves Le Faou

L'ambition ne doit pas exclure le réalisme. Ce pourrait être la synthèse des observations faites par les services de l'État, après l'étude du SCoT du Grand Clermont. Ce « Schéma de cohérence territoriale » devait être soumis à une enquête publique le 6 septembre. Il n'en a rien été. Et pour cause. Dans un document en date du 9 août, le préfet du Puy-de-Dôme émet un « avis défavorable » au projet adopté par les élus le 31 mars dernier. Le représentant de l'État estime que « l'ampleur des adaptations qu'il est nécessaire d'apporter justifierait de procéder à un nouvel arrêt du projet ». Les maires du grand Clermont vont donc devoir, au moins partiellement, revoir leur copie.

« Il y a dans les remarques émises des choses pertinentes sur quelques points, techniques, auxquels il peut être facile de remédier », concède Do-



minique Adenot, président du grand Clermont. « Il y a également deux ou trois questions qui méritent un repositionnement politique ». Là, l'élu « souhaite être mandaté par les maires du grand Clermont avant de s'exprimer » (*). C'est que l'enjeu est de taille. Le SCoT conditionne, pour les quinze ans à venir, le développement

d'un territoire de 108 communes, rassemblant un peu plus de 400.000 habitants sur 1.330 km².

Ce « grand Clermont » ainsi défini pèse les 2/3 du Puy-de-Dôme et 1/3 de l'Auvergne. De quoi le positionner à l'échelle des métropoles européennes. C'est, en tout cas, l'objectif affiché. L'ambition fait consensus. C'est sur les

moyens mis en œuvre que les divergences surgissent. Les remarques justifiant l'avis défavorable du préfet ne sont pas que de pure forme. Sur le fond, le principal reproche effectué au schéma de cohérence est... son manque de cohérence. C'est, notamment, le cas de son objectif démographique : accueillir 50.000 habitants

supplémentaires à l'horizon 2030. « Pas utopique », estimait Dominique Adenot, le 31 mars dernier, lors d'une présentation particulièrement consensuelle du Schéma (voir *La Montagne* du vendredi 2 avril 2010). L'objectif correspond à la version « haute » des projections démographiques de l'Insee. L'estimation médiane, elle, est moitié plus modeste : 23.000 habitants supplémentaires.

Pas de « plan B »

Les services de l'État reprochent au SCoT de ne pas avoir prévu d'ajustements en cas d'une progression moindre que celle affichée. Or, plus de population, c'est plus d'habitat et plus d'infrastructures. Construction, transports, consommation d'eau, assainissement, activités multiples, tout est en rapport. L'État relève en particulier le déficit important du département en matière de matériaux de construction, ainsi que ses difficultés à répondre à ses besoins en eau potable de manière harmonieuse.

Le préfet souligne également, de façon apparemment paradoxale, que cette importante prévision

d'afflux d'habitants aboutira à une densité de population amoindrie, alors qu'un des objectifs du SCoT est de « promouvoir un urbanisme qui réduit la consommation d'espaces ». La faute à de trop importantes réservations de surfaces d'activité. Elles correspondraient aux besoins du territoire du « Grand Clermont » pour 50 ans, alors que le schéma correspond à un développement sur 15 ans.

L'incompatibilité de certaines dispositions avec la protection des espaces agricoles est aussi soulignée : « L'offre foncière ne doit pas se faire au détriment des filières agroalimentaires (maïs semence et betteraves à sucre) ».

Au plan des infrastructures routières, la pertinence du contournement sud-est de l'agglomération clermontoise (nouveau pont sur l'Allier inclus) est mise en cause, ainsi que celle du déplacement du péage de Gerzat, au nord de Riom. De quoi susciter de vastes débats. Et faire grincer bien des dents. ■

(*) Les élus des 108 communes du SCoT doivent se réunir le 29 septembre, afin d'arrêter une réaction commune à l'avis défavorable des services de l'État.

À CLERMONT

Des recherches pour cibler le traitement du mélanome

Bernadette Bouchon présidente des 27^{es} Journées françaises de spectrométrie de masse jusqu'au 16 septembre, à Polydôme.

Organisé pour la première fois en Auvergne, ce congrès démontre combien la recherche à Clermont-Ferrand occupe le devant de la scène. Et, en particulier, les études qui sont menées au sein des laboratoires de l'UMR990 à laquelle appartient Bernadette Bouchon (*). L'objectif de cette unité est l'étude de nouvelles stratégies pour diagnostiquer et traiter le mélanome ainsi que des pathologies du cartilage.

L'équipe de Bernadette Bouchon effectue des mesures grâce à un spectromètre de masse, depuis une dizaine d'années, pour développer de nouvelles molécules capables de détecter ou de traiter ce cancer de la peau. L'idée est de proposer un traitement ciblé de la tumeur, c'est-à-dire qui limiterait grandement les effets secondaires des chimiothérapies ou radiothérapies classiques : « A ce jour, deux familles de molécules capables de



EN LUTTE CONTRE LE CANCER. Bernadette Bouchon.

transporter celles qui viendront s'attaquer spécifiquement aux cellules cancéreuses ont été validées. Des molécules similaires mais radioactives, à l'instar de celles utilisées lors d'une radiothérapie ou d'un examen par scintigraphie, peuvent être utilisées. Elles ouvrent des champs d'applications prometteurs pour le diagnostic mais aussi pour effectuer une radiothérapie ciblée. Nous travaillons aussi à développer de nouvelles voies pour empêcher ce cancer d'essaimer des métastases dans l'organisme. Car si le mélanome cause de nombreux décès, c'est en particulier parce qu'il migre très facilement vers d'autres organes. ■

(*) Unité mixte de recherche Université d'Auvergne/Inserm.

ART SACRÉ ■ Une croix de 5 m de haut installée sur le centre diocésain

Un symbole d'élan et d'ouverture

« Nous ne voulions pas un symbole austère, sévère, nous voulions une croix qui symbolise dynamique et légèreté et en même temps soit immédiatement identifiable », explique Paul Destable, vicaire général et directeur du centre diocésain de pastorale à Clermont-Ferrand.

La croix, de cinq mètres de haut, qui a été installée, hier matin, sur la façade du bâtiment, rue Gravière, répond parfaitement à ces vœux. Due au sculpteur Alain Dumas, cette œuvre en cuivre martelé est le fruit de réflexions commencées dès l'achèvement du centre, voici dix ans. « Nous avons choisi Alain Dumas parce qu'il a déjà réalisé, en 2002, le mobilier de la chapelle, qui est très apprécié, et qu'ainsi nous gardons une unité de style. »

Unité de style

Pour Alain Dumas, cette croix est également issue d'un travail de longue haleine, débuté en 2008 et qui a été mené en concertation avec le cabinet d'architecte Sextant, concep-



INSTALLATION. Hier matin, le sculpteur Alain Dumas (à droite), a supervisé l'installation de sa croix sur la façade du centre diocésain de pastorale. PHOTO JEAN-LOUIS GORCE

teur du centre. Installé à Manson, qui travaille aussi bien la pierre, le bois, le bronze, et qui a réalisé de nombreuses commandes tant pour des collectivités publiques (Clermont-Ferrand, Cébazat, l'Arbresle...) que pour des édifices religieux (Besançon, Moissac...) et qui a fait dernie-

rement l'objet d'une rétrospective à l'hôtel Fontfreyde, Alain Dumas a opté pour le cuivre martelé et patiné. « Le cuivre est déjà présent sur la façade ouest et dans le hall d'entrée. La croix se dégage du mur et présente deux lectures grâce aux couleurs, au premier plan une croix

de patine vert-de-gris, puis le cœur rouge redessinant une seconde croix grâce à l'éclairage de nuit. Le décalage des deux moitiés comme les arrondis, adoucit l'architecture du bâtiment, tout en apportant un élan et donne une image ouverte et accueillante de l'Église. ■